



## SOMMAIRE

---

[Généralités](#)

[Clé d'authentification  
SécurSanté](#)

[Fonctions allégées du registre  
de vaccination \(FARV\)](#)

[Portail GIA](#)

[Divers](#)

## CONTACTEZ-NOUS

---

Par téléphone

1 866 304-7802 (sans frais)  
418 646-4886 (région de Québec)

Par courriel

[clientele.ds@ramq.gouv.qc.ca](mailto:clientele.ds@ramq.gouv.qc.ca)

## FOIRE AUX QUESTIONS POUR LES GESTIONNAIRES DES AUTORISATIONS D'ACCÈS

### ■ Généralités

**Q.** En quoi consistent mes principales responsabilités en tant que gestionnaire des autorisations d'accès (GAA)?

**R.** Vous êtes responsable d'attribuer et de retirer les accès au Dossier santé Québec (DSQ) pour les intervenants. Pour plus de détails sur vos responsabilités, référez-vous à la *formation Rôle et responsabilités* qui se trouve dans la boîte à outils que vous avez reçue lors de votre nomination en tant que GAA.

**Q.** Comment attribuer et retirer les accès au DSQ?

**R.** Vous accédez au Portail de gestion de l'identité et des accès (GIA) pour attribuer et retirer les accès au DSQ des intervenants.

**Q.** Comment puis-je me retirer le rôle de GAA?

**R.** Vous devez remplir le formulaire *Retrait d'autorisations d'accès d'un utilisateur spécialisé*. Ce formulaire est intégré à la boîte à outils jointe au courriel que vous recevez au moment de votre nomination.

---

***La nomination du GAA, l'attribution et le retrait d'accès au DSQ sont encadrés par la [Loi concernant le partage de certains renseignements de santé \(LPCRS\)](#) et les règlements qui s'y rattachent.***

---

## ADRESSE DE RETOUR

---

Régie de l'assurance  
maladie du Québec

C.P. 6600, succ. Terminus  
Québec (Québec) G1K 7T3

### ▪ Clé d'authentification SécurSanté

**Q.** Lorsque je demande le retrait des droits d'accès d'un intervenant, dois-je récupérer sa clé d'authentification SécurSanté?

**R.** En règle générale, l'intervenant conserve sa clé d'authentification SécurSanté. La clé identifie son détenteur et n'est pas partageable. Il est toutefois nécessaire de la récupérer lorsque l'intervenant met fin à sa carrière dans le réseau de la santé.

**Q.** Comment retourner la clé d'authentification SécurSanté lorsque c'est requis?

**R.** Les clés d'authentification SécurSanté doivent être retournées par la poste. Nous préconisons l'utilisation d'une enveloppe matelassée et d'un service de courrier recommandé (adresse indiquée dans le bandeau).

**Q.** Quoi faire lorsqu'une clé est brisée, perdue ou volée?

**R.** Vous devez contacter un agent de vérification d'identité aux numéros indiqués dans le bandeau noir pour le remplacement d'une clé brisée, perdue ou volée.

**Q.** Un intervenant doit-il contacter un agent de vérification d'identité pour débloquer sa clé?

**R.** L'intervenant peut accéder au [Portail libre-service](#) et utiliser ses questions de sécurité pour débloquer lui-même sa clé.

Il peut communiquer avec un agent de vérification d'identité s'il n'est pas en mesure de débloquer sa clé.

**Q.** Mon nouvel intervenant est arrivé avec sa clé qui a cessé de fonctionner après quelques jours. Que se passe-t-il?

**R.** Selon la procédure, le GAA de l'ancien lieu de dispensation de services a l'obligation de retirer les accès de l'intervenant qui a quitté son organisation.

Il est de la responsabilité du GAA du nouveau lieu de dispensation de services d'autoriser les accès de tout intervenant.




---

***La clé d'authentification SécurSanté est conservée par l'intervenant durant toute sa carrière au sein du réseau de la santé.***

---

## REGISTRE DE VACCINATION

Questions et réponses sur l'interface Web du registre de vaccination du Québec - Registre de vaccination du Québec - Professionnels de la santé - MSSS (gouv.qc.ca)

### ▪ Fonctions allégées du registre de vaccination (FARV)

**Q.** Quelle est la procédure pour devenir gestionnaire d'accès aux fonctions allégées du registre de vaccination (GA-FARV)?

**R.** Le rôle de GA-FARV vous est attribué automatiquement à votre nomination à titre de GAA au DSQ.

**Q.** Quelles sont mes responsabilités en tant que GA-FARV?

**R.** En tant que GA-FARV, vous avez la responsabilité d'attribuer et de retirer les accès aux FARV pour le personnel administratif agissant en soutien à un membre d'un ordre professionnel autorisé à accéder au registre de vaccination.

### ▪ Portail de gestion de l'identité et des accès (GIA)

**Q.** Qu'est-ce que le Portail GIA?

**R.** Le Portail de gestion de l'identité et des accès (GIA) est une application en ligne destinée aux GAA afin de leur permettre d'exercer leur rôle au sein de l'organisation pour laquelle ils ont été nommés.

**Q.** Qu'est-ce que le Portail GIA me permet de faire?

**R.** Le Portail GIA permet d'effectuer les actions suivantes :

- Autoriser un intervenant \*(membre d'un ordre professionnel ou non)
- Modifier les accès d'un intervenant
- Consulter la liste des intervenants autorisés pour un lieu de dispensation de services
- Retirer les accès d'un intervenant
- Modifier les coordonnées d'un intervenant
- Consulter l'historique des interventions

*\* Les demandes d'accès au registre de vaccination du Québec doivent être acheminées exclusivement par formulaire.*

**Q.** Quels sont les avantages d'utiliser le Portail GIA?

**R.** Les transactions d'autorisation et de retrait d'accès au DSQ sont instantanées, ne requièrent aucun formulaire et s'accompagnent automatiquement d'un courriel d'information transmis à l'intervenant.

Les informations saisies dans le Portail GIA sont validées en temps réel. La mise à jour des accès et des coordonnées y est plus facile. De plus, le GAA peut y consulter en tout temps la liste des intervenants autorisés par lieux de dispensation de services.

## ▪ Divers

**Q. Que se passe-t-il pour l'intervenant après l'attribution d'une autorisation d'accès au DSQ?**

**R.** L'intervenant reçoit un courriel de notification, qui mentionne également les étapes qu'il aura à réaliser de son côté pour rendre possible son authentification au DSQ :

- Obtention de la clé d'authentification SécurSanté
- Vérification d'identité

**Q. Comment l'intervenant a-t-il accès aux renseignements de santé partagés par le DSQ?**

**R.** L'intervenant peut accéder aux renseignements de santé partagés par le DSQ en utilisant le Visualiseur DSQ ou une application locale certifiée. Son poste de travail doit préalablement être configuré afin de lire sa clé d'authentification SécurSanté qu'il devra connecter. Au besoin, l'intervenant peut faire appel à son centre de soutien technique.

**Q. Est-il possible d'utiliser les applications du DSQ à partir d'un produit Apple?**

**R.** Non. Des travaux sont en cours pour élargir l'offre d'outils d'authentification et de consultation relatifs au DSQ. Nos analyses se poursuivent, mais aucun échéancier n'est encore disponible à ce jour.